

**Le 27 février 2023**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 27 février 2023, à 17 h, à l'hôtel de ville.

**1. Mot de bienvenue**

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2. Constatation du quorum**

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers Jean Allard, François Rousseau et Denis Carignan, formant quorum et sous la présidence de monsieur Laurent Marcotte, maire. La directrice générale, madame Galina Papantcheva, est également présente.

Les conseillers René Doucet et Réjean Labarre sont absents.

Conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec, il est constaté par monsieur le maire, Laurent Marcotte, que tous les membres du conseil municipal, ont reçu l'avis de convocation de la présente séance 48 heures à l'avance.

Aucun contribuable n'est présent à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour  
2023-02-24**

Il est proposé par le conseiller Jean Allard unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Constatation du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Octroi de mandat de services professionnels en ingénierie pour le remplacement de conduites sous diverses rues
5. Avis de motion – règlement d'emprunt 2023-04 relatif au prolongement de la rue Bérubé – lot 6 092 807
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

**4. Octroi de mandat de services professionnels en ingénierie pour le remplacement de conduites sous diverses rues  
2023-02-25**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en ingénierie concernant le remplacement de conduites d'eau potable, d'égout pluvial et d'égout sanitaire sous diverses rues;

CONSIDÉRANT QU'il est envisagé que ce projet soit réalisé en partie dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) volet 2, en partie avec le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 et en partie avec une potentielle TECQ future. Il est également envisagé d'établir un protocole d'entente avec le ministère des Transports du Québec (MTQ), pour certains travaux;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 16 février 2023, quatre (4) firmes ont déposé leurs documents avant la date et l'heure limite;

CONSIDÉRANT QU'un Comité s'est rencontré afin de tirer une conclusion sur l'analyse effectuée par chacun des membres et ce, pour chacune des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE le pointage intérimaire de chacune des soumissions devait être supérieur à 70 % afin que l'enveloppe de prix soit ouverte;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des soumissions se détaillent comme suit:

	MESAR	EXP	STANTEC	PLURITEC
Prix soumis (taxes incluses)	278 699,40 \$	359 579,94 \$	370 428,75 \$	383 556,60 \$
Pointage final	4,63	4,00	3,83	3,78
Rang	1	2	3	4

CONSIDÉRANT QUE toutes les soumissions sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE pour les raisons décrites ci-haut, le Comité de sélection de la Municipalité recommande d'octroyer le contrat pour les services professionnels à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit : « Mesar Bâtiments & Infrastructures inc. ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René, et unanimement résolu que le mandat soit octroyé tel que recommandé par le comité de sélection.

Adoptée

5. **Avis de motion – règlement d'emprunt 2023-04 relatif au prolongement de la rue Bérubé – lot 6 092 807**

Avis de motion est donné par le conseiller François Rousseau qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement d'emprunt 2023-03 relatif au prolongement de la rue Bérubé, lot 6 092 807.

Un projet de ce règlement est présenté par le conseiller François Rousseau et déposé séance tenante.

6. **Période de questions**

Aucune question puisqu'aucun contribuable n'est présent.

7. **Levée de l'assemblée 2023-02-26**

Il est proposé par le conseiller Denis Carignan et unanimement résolu de lever la séance à 17 h 16.

---

*Laurent Marcotte, maire*

---

*Galina Papantcheva, directrice générale*